



Commune de

Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 05 avril 2023

DEL_20230309_21

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **18**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**URBANISME : MISE
EN PLACE D'UN
PERIMETRE DE
CONSIDERATION**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
6 avril 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Considérant :

Monsieur BRIAND Gilles, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle que, afin de répondre à la demande de logements sur la Commune, a été projetée la création d'un quartier complémentaire, sur le secteur de Certé.

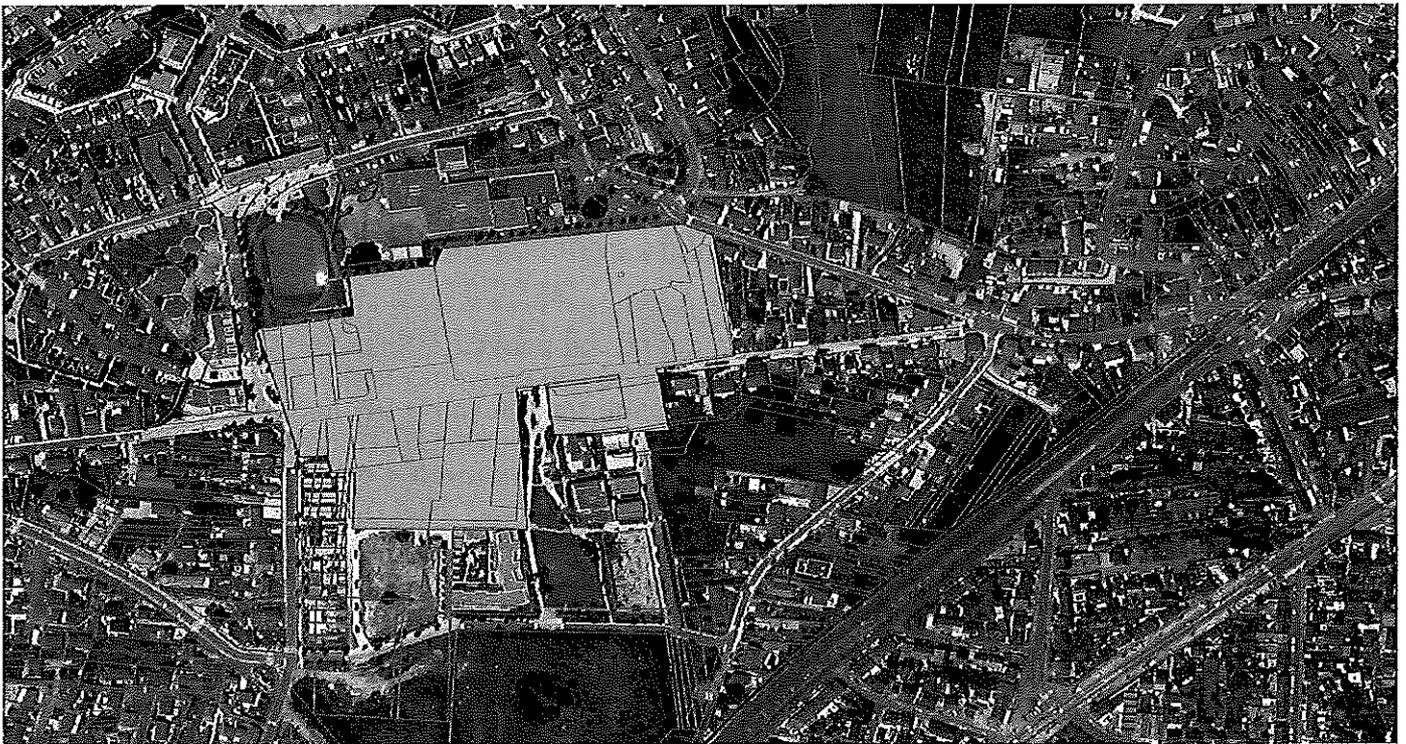
A cette fin, la ZAC Océane Acacias a été conçue et confiée à LAD SELA par délibération du 26 février 2010.

La mise en place de l'ANRU et la création de cette ZAC n'a fait qu'accroître l'attractivité du quartier de Certé dans son ensemble.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il est nécessaire de continuer de mettre en place les objectifs urbains souhaités par la commune, notamment la requalification des espaces publics, et ainsi créer un périmètre de prise en considération ; outil impératif pour maintenir un projet d'aménagement d'ensemble pour le secteur.

Les objectifs de ce projet global au cœur du quartier sont justifiés par :

- Par les études de conception architecturale pour un projet immobilier d'ensemble dans le cadre de la ZAC (Ilot C1 / Maisons rue Léo Lagrange).
- Par l'étude en cours sur la gestion des flux et leur sécurisation et du stationnement public vis-à-vis de la densification de logement sur la ZAC et vis-à-vis des équipements structurants environnants (école, collège, CCAS, pôle médical, etc)
- Par l'étude à mener par LAD ou la CARENE concernant la densification en amont des points de collecte d'OM directement concernés par la densification des opérations immobilières environnantes.
- Plus globalement dans le cadre de la reprise des études de conception de la ZAC via la nouvelle mission de MOE et prorogation du traité de concession de LAD.



Il est proposé au conseil municipal de prendre en considération ce projet et de créer un périmètre de considération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 28 mars 2023,

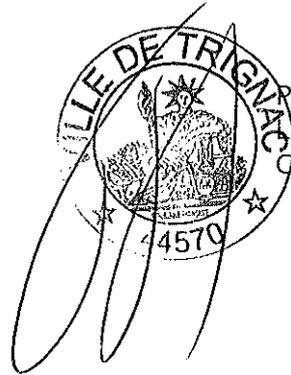
**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : De prendre en considération ce projet et de créer un périmètre de considération.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Acte publié et certifié exécutoire le 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023



ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_21-DE